



CONVOCAATION

À l'assemblée générale ordinaire 2022 de la SMLH

Mercredi 8 juin 2022 de 9 h 45 à 17 heures

*MATMUT Stadium de Gerland
353 avenue Jean Jaurès
69007 Lyon*

Les pouvoirs (modèle joint en annexe) sont à adresser au siège avant le 9 mai 2022.

La qualité de sociétaire sera vérifiée à l'entrée. N'oubliez pas de vous munir de votre carte de sociétaire.

L'ordre du jour est mentionné ci-dessous. Les résolutions et les candidatures au conseil d'administration sont répertoriées au verso.

- Ouverture de l'assemblée générale par l'Amiral Alain Coldefy
 - Élection du président et des membres du bureau de vote
 - Rapport moral et d'activité 2021
 - Approbation des comptes 2021
 - Affectation du résultat
 - Projet de budget 2022
 - Projet de budget 2023
 - Don à la grande chancellerie de la Légion d'honneur
 - Intervention du grand chancelier de la Légion d'honneur
 - Votes des résolutions
 - Élection des candidats au conseil d'administration
 - Conclusions du président et clôture de la réunion
- Résolution N°1**
Résolution N°2
Résolution N°3
Résolution N°4
Résolution N°5
Résolution N°6

ATTENTION : les sociétaires qui arrivent **après 15 heures ne pourront pas participer aux votes** de l'assemblée générale ordinaire qui s'effectuent au moyen d'un système électronique.

Le dossier préparatoire, comprenant notamment le rapport moral et d'activité 2021, le rapport financier 2021, le rapport du commissaire aux comptes, le projet de budget 2022, le projet de budget 2023 et les *curriculum-vitae* des candidats au conseil d'administration, sera **adressé aux présidents de section**.

Il pourra être consulté sur le site Internet de la SMLH (www.smlh.) en cliquant sur « Espace membre » puis sur « Mes informations ». Les documents peuvent être envoyés par courrier aux sociétaires sur simple demande.

Résolution N°1 - Approbation du rapport moral 2021

L'assemblée générale ordinaire 2022 approuve le rapport moral et d'activité 2021.

Résolution N°2 - Approbation des comptes 2021

L'assemblée générale ordinaire 2022, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2021 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Résolution N°3 - Affectation du résultat de l'exercice 2021

L'assemblée générale ordinaire 2022 décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 s'élevant à€ (1) au poste report à nouveau dont le montant se trouvera ainsi porté de€ à€.

Résolution N°4 - Approbation du projet de budget 2022

L'assemblée générale ordinaire 2022 approuve le projet de budget 2022.

Résolution N°5 - Approbation du projet de budget 2023

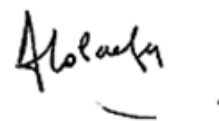
L'assemblée générale ordinaire 2022 approuve le projet de budget 2023.

Résolution n°6 - Contribution financière au projet *La mémoire de l'honneur* de la grande chancellerie de la Légion d'honneur

L'assemblée générale ordinaire 2022, sur proposition du conseil d'administration, considérant que le projet de la grande chancellerie « *La mémoire de l'honneur* » s'inscrit pleinement dans le cadre statutaire des missions de la SMLH, approuve la contribution exceptionnelle sous forme d'un don à la grande chancellerie d'un montant de 150 000 euros, réparti sur les exercices 2022 et 2023.

Candidats aux 8 postes vacants au conseil d'administration :

- *Patricia Allémonière, nouvelle candidature*
- *Gilbert Audurier, candidat sortant*
- *Madeleine Brigault, nouvelle candidature*
- *Michel Grange, candidat sortant*
- *Marie-France Jourdan, nouvelle candidature*
- *Patrice Molle, nouvelle candidature*
- *Christian Piotre, candidat sortant*
- *Jean-Charles Watiez, candidat sortant*



Amiral Alain Coldefy
Président du conseil d'administration

(1) Le montant sera précisé dans le rapport financier 2021 diffusé un mois avant l'assemblée générale